CONCOURS MARIE CURIE Français et Sciences de 2017

LE REGLEMENT EN 17 ARTICLES

Ce concours 2017 est placé sous le Haut-patronage de l'OIF. Il est organisé par des partenaires réunis autour de la Délégation Générale à la langue française et aux langues de France pour un hommage rendu à Marie Curie.

Le concours est ouvert pendant 7 mois, du 15 mai au 7 novembre 2017.

Introduction générale

- 1/ Coordonné par l'association CST, le « Concours Marie Curie, Français et Sciences 2017 » concerne les enseignants ou formateurs. Il est proposé par des partenaires réunis autour d'objectifs communs. Principalement, il s'agit de promouvoir la langue française, la modernité et l'usage de cette langue. Thème et critères du concours sont interdisciplinaires. En effet les organisateurs souhaitent promouvoir une « double culture » littéraire et scientifique à la fois.
- 2/ Ce concours est gratuit et sans aucune obligation d'achat.
- 3/ Le concours accompagne le 150ème anniversaire de la naissance de Marie Curie en Pologne. D'une durée totale de 7 mois (du 15 mai au 7 novembre 2017) il permet aux participant(e)s de se documenter sur Marie Curie, femme scientifique la plus célèbre du monde, afin de pouvoir lui adresser une lettre personnelle illustrant sa vie exceptionnelle, tout en pouvant faire référence aux évolutions du monde actuel, 150 ans après sa naissance, le 7 novembre 1867.

Consignes du Concours

- 4/ Le thème proposé est un hommage à la vie exceptionnelle de Marie Curie. Il peut aborder 150 ans d'histoire et de culture scientifique, mais aussi évoquer les enjeux actuels du nucléaire qui concernent chacun d'entre nous.
- 5/ Pour participer au concours, il suffit de créer une « Lettre à Marie Curie » (150 ans après sa naissance en Pologne, une lettre de trois pages maximum, en format word, pdf ou open office) Cette lettre devra contenir les mots choisis par le ou la participant(e), pas plus de 7 mots indiqués sur le bulletin d'inscription obligatoirement complété et adressé avec la lettre proposée au Jury qui sera en langue française. En cas de participation des élèves, un niveau minimal de français est requis (niveau B1/CECR).
- 6/ Inscription et lettre seront adressées entre le 15 mai et le 7 novembre 2017 par voie numérique uniquement à l'adresse-courriel suivante : <u>concours-cst.curie@sfr.fr</u> .

Comment participer au Concours Marie Curie?

7/ Ce concours a un caractère professionnel et interdisciplinaire. Il est ouvert individuellement aux enseignants ou formateurs, adultes en poste ou en responsabilité dans divers lieux : établissements scolaires, universités, instituts ou alliances françaises, bibliothèques, musées, etc. La participation des élèves est permise (voir l'article 8).

8/ Exceptionnellement, si un enseignant d'établissement scolaire souhaite associer ses élèves au concours Marie Curie, les participations collectives ou individuelles des élèves sont acceptées. Dans ce cas, pas plus de 3 lettres par classe seront adressées au jury. A l'enseignant(e) de sélectionner au plus 3 participations (3 lettres et 3 inscriptions maximum) et de les envoyer par la même voie numérique. Si 50% des seconds prix peuvent être réservés aux élèves, ils ne pourront prétendre, du fait de l'âge, au Premier Prix qui est un voyage et un séjour à Paris, en France ou à Varsovie, en Pologne-

Les Prix du « Concours Marie Curie »

9/ Ce concours est doté de 50 prix offerts aux 50 lauréat(e)s désignés par le jury mis en place par les partenaires. La réalisation ou l'envoi des 50 prix mettra fin au concours 2017.

10/ le Premier Prix concerne les participants adultes. Il s'agit d'un voyage et séjour gratuit (hors dépenses personnelles) pendant 8 jours et 7 nuits. Destination et dates de ce séjour seront fixées en fin de concours (vers la mi-novembre 2017) avec l'accord du lauréat(e). Seul(e) le ou la lauréat(e) du Premier Prix sera contacté(e) et informé(e) de l'obtention de ce Prix.

11/ Les 49 autres prix seront des livres ou documents offerts par les organisateurs et adressés par voie postale selon l'identité et l'adresse indiquées dans le bulletin d'inscription. Ces seconds prix pourront être répartis par le jury entre participants adultes et participants élèves (voir l'article 8). En cas d'illisibilité du bulletin d'inscription ou de fausse adresse ou d'information erronée le prix sera distribué au lauréat suivant dans la liste dressée par le jury qui ne communiquera aucun classement ou résultat.

12/ Les organisateurs du concours adresseront, à partir du 15 mai, sur demande du participant faîte à l'adresse-courriel <u>concours-cst.curie@sfr.fr</u>, les documents officiels du concours à savoir : document d'information, bulletin d'inscription (à compléter obligatoirement par voie électronique et à retourner avec la lettre proposée au jury) et règlement.

Critères du Jury quant aux choix des 50 lauréat(e)s

13/ Le jury analysera les lettres reçues pour désigner, selon des critères précis, les 50 lauréat(e)s. Les critères fondamentaux sont énoncés ci-dessous : a- la lettre répond au thème 2017 du concours Marie Curie ; b- l'écrit personnel et créatif du participant(e) commémore, selon les choix des organisateurs, Marie Curie ; c- la lettre promeut une langue française de bon aloi ; d- la lettre s'inscrit dans une qualité interdisciplinaire où langue française et sciences s'enrichissent ; e- la lettre met en valeur les mots choisis par le ou la participant(e) (pas plus de 7 mots) ; f- son format total ne dépasse pas 3 pages (word, pdf ou open office); g- la lettre démontre une bonne qualité informatique, linguistique et littéraire ; h- la lettre promeut une « double culture » littéraire et scientifique à la fois ; i- la lettre démontre par son originalité, un réel travail préalable de documentation ; j- la lettre respecte à la fois l'histoire du 20ème siècle et donne un aperçu des enjeux actuels du début du 21ème siècle ; k- la méthode du participant, l'envoi et la lettre respectent le règlement du concours ; l- les dates d'envoi de la lettre et le règlement du concours sont respectés par le ou la participant(e).

Quelques règles à accepter, si vous souhaitez participer au concours!

14/ Faire une recherche documentaire au préalable, Marie Curie est à découvrir ainsi que son époque et sa vie exceptionnelle (revoir l'aide apportée dans le document d'information du concours 2017).

15/ Lire le règlement et le respecter, puis adresser dans les délais les documents de participation : lettre et bulletin d'inscription complété.

16/ Les participants gardent l'entière propriété de leurs écrits. Les organisateurs peuvent utiliser sans buts commercial ou lucratif, ces écrits afin de valoriser le concours, les Auteurs et leurs productions intellectuelles.

17/ En aucun cas les organisateurs ne rembourseront frais, dépenses ou prix invoqués par le ou la participant(e) quelle que soit la raison invoquée. Aucun dédommagement ne peut être invoqué, dans le cadre de ce projet culturel et éducatif, de gratuité totale et lié à un choix volontaire d'y participer.

Partenaires et organisateurs du

« Concours Marie Curie, français et sciences 2017 »

Remerciements

Pour le Haut-patronage accordé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Pour le soutien apporté par le Ministère de la Culture et de la Communication, la Délégation Générale à la langue française et aux langues de France.

Pour l'aide apportée par les Institutions et associations françaises suivantes :

- le Musée Curie de PARIS,
- le Centre National de la Recherche Scientifique, IN2P3,
- l'Association Culture Sciences et Territoires (CST),
- le Centre national d'études spatiales (CNES),
- la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF),
- la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN),
- la CASDEN,
- les Editions CLE-International (CLE-I),
- l'Institut Français,
- les Maisons Internationales de la Jeunesse et des Etudiants (MIJE).

Pour l'aide apportée à la diffusion du concours par :

- la Fondation Alliance Française,
- l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE),
- la Mission laïque française (mlf),
- les Associations françaises de professeurs :

APBG, association des professeurs de biologie géologie,

APHG, association des professeurs d'histoire et géographie,

UDP, Union des physiciens,

AFEF, association française des enseignants de français.

Sous le Haut patronage de :



Avec le soutien de :

























et diffusé avec l'aide de la Fondation Alliance Française, de la mission laïque française (MLF), de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et des associations d'enseignants AFEF, APBG, APHG et UDP.